

# FIN DE CONTRAT

## Voici quelques exemples de fin de contrat, à titre informatif

→ Si **démission du salarié**, réception de la lettre de démission formulée de façon non équivoque et réponse de l'employeur (accord ou non si demande de réduction du préavis)

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2883>

→ Si **licenciement**, respect des différentes étapes :

- Convocation à l'entretien préalable
- Tenue de l'entretien préalable (mini. 5 jours ouvrables après la réception de la convocation)
- Envoi de la lettre de licenciement
- Préavis
- Sortie du salarié

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2839>

△ *Si licenciement pour inaptitude, sans départ ou reclassement du salarié dans le délai d'1 mois après l'avis d'inaptitude, l'employeur doit reprendre le versement du salaire comme si le salarié était présent*

→ Si **rupture conventionnelle**, procédure en ligne obligatoire :

- Convocation à l'entretien préalable
- Tenue de l'entretien préalable (mini. 5 jours ouvrables après la réception de la convocation)
- Signature du formulaire CERFA rédigé en ligne
- Délai de rétractation de 15 jours calendaires
- Dépôt du formulaire signé sur le site dédié
- Délai d'homologation de 15 jours calendaires
- Sortie du salarié

<https://www.telerc.travail.gouv.fr/accueil>



→ Si **rupture anticipée de CDD**, pas de préavis à respecter mais l'indemnité de fin de contrat reste due

<https://code.travail.gouv.fr/modeles-de-courriers/rupture-dun-contrat-de-travail-a-duree-determinee-dun-commun-accord>

→ Si **rupture de période d'essai**, la partie qui souhaite rompre le contrat doit rédiger un courrier et respecter le délai de prévenance

△ *La date de sortie du salarié, délai de prévenance compris, doit être antérieure à la date de fin de la période d'essai prévue dans le contrat de travail*

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1643>

# FIN DE CONTRAT

